

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 17 octobre 2011

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE ONZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du  
*11 octobre 2011.*

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -  
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT -  
M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI  
- M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT -  
M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON -  
M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -  
M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO -  
Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES -  
M. Jean-Michel DÉTROYAT - Mme Bity DIENG - M. Pascal GARCIA -  
M. Stéphane GEMMANI - Mme Michèle JOSSERAND - M. Gildas LAERON - M. Jean-  
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -  
Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAM - Mme Nathalie BERANGER -  
Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY -  
M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -  
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - M. Gilles KUNTZ -  
M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Stéphane SIEBERT donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H20 à 23H00  
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à Mme Hélène VINCENT de 17H20 à 23H00  
M. Eric GRASSET donne pouvoir à Mme Monique VUAILLAT de 17H20 à 20H35  
Mme Camille PLET donne pouvoir à M. Philippe de LONGEVIALLE de 17H20 à 23H00  
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H20 à 23H00  
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H20 à 23H00  
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H20 à 23H00  
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H20 à 23H00

Secrétaire de séance : Mme Hélène VINCENT.

Le procès verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DU CCAS (sans vote) :**

Intervention(s): M. NOBLECOURT, Mme DESLATTES, Mme HANFF, M. ROUX, M. KUNTZ, M. BRON, M. VOIR, M. le Maire.

**POINT D'INFORMATION : Pôle d'accueil inter-bailleurs :**

Intervention(s): Mme VUAILLAT, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. SAFAR, Mme BERANGER.

**DELIBERATION N° 1 - (B 005) - LOGEMENT - Renouvellement Urbain - Relogement Châtelet et Villeneuve - Conventions financières entre la ville de Grenoble et ACTIS**

Intervention(s): Mme VUAILLAT, Mme DELBOS CORFIELD.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention financière Actis / ville de Grenoble, fixant le principe du remboursement à ACTIS des frais salariaux engagés pour le poste de chargé de relogement Châtelet pour la durée du processus de relogement opérationnel Châtelet et précisant les modalités de remboursement,
- de fixer, pour la période de mars 2011 au 30 novembre 2011, le montant de ce remboursement à 26 000 € maximum,
- d'approuver les termes de la convention financière ville de Grenoble / Actis précisant les modalités de versement de la participation d'Actis au coût du poste de chargée de relogement Villeneuve et fixant le montant de cette participation à 39 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 2 - (B 003) - LOGEMENT - Nouveau dispositif de soutien financier aux opérations de réhabilitation thermique en logement social**

Intervention(s): Mme VUAILLAT, Mme DELBOS CORFIELD.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide de la Ville à la réhabilitation thermique pour Actis et Grenoble Habitat,
- de verser aux bailleurs sociaux Actis et Grenoble Habitat une aide de 1 700 € par logement réhabilité.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 3 - (B 004) - LOGEMENT - Application de l'aide de la ville de Grenoble au programme de réhabilitations thermiques réalisé par ACTIS de 2011 à 2013**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- dans le cadre de son soutien à la réalisation de programmes de réhabilitation thermique de logements sociaux, de verser, à Actis, une participation fixée à 1 700 € par logement réhabilité,

soit un total de 1 254 600 € sur la base du programme de travaux présenté par le bailleur (738 logements),

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée fixant les modalités de versement de ladite subvention,

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 4 - (B 013) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants.
- de verser aux associations citées ici les subventions suivantes:
  - . subvention de 1 300 euros pour l'association ME Teisseire AHAEAT
  - . subventions de 3 100 euros pour la Confédération Syndicale des Familles
  - . subvention de 1 000 euros pour l'association Centre Social Chorrier Berriat
  - . subvention de 1 000 euros pour l'association la Bifurk

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, M. NOBLECOURT, Mme DESLATTES, M. DERBAL, Mme VINCENT, M. MOTTE.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 5 - (B 015) - ACTION SOCIALE - Avenants aux conventions d'associations intervenant dans le domaine de l'action sociale

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention liant la Ville de Grenoble et l'association Dépann'Familles.
- d'autoriser le versement complémentaire de 10 000€ à l'attention de l'association Dépann'Familles.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention liant la Ville de Grenoble et l'association Secours Catholique.
- d'autoriser le versement de la subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 8500€ à l'attention du Secours catholique.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 6 - (B 014) - TRAVAUX - Réaménagement du pôle associatif, au 16 rue Paul Cocat - convention de co-maîtrise d'ouvrage avec ACTIS  
Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme DRULHON, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage passée avec ACTIS, annexée à la présente délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 7 - (B 007) - SANTE PUBLIQUE - Mise à disposition de locaux à l'association JALMALV - Jusqu'à la mort accompagner la vie - et à l'association FNATH- Association des Accidentés de la Vie de l'Isère- 4 bis rue Hector Berlioz  
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux à l'adresse du 4 bis, rue Hector Berlioz à Grenoble, ci annexée, à l'association JALMALV

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux à l'adresse du 4 bis, rue Hector Berlioz à Grenoble, ci annexée, à l'association F.N.A.T.H. ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE DE L'ISERE ( 38);

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 8 - (A 014) - URBANISME AMENAGEMENT - Plan Local d'Urbanisme - Approbation de la modification simplifiée portant sur la suppression d'emplacements réservés, secteur nord-ouest.  
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la modification simplifiée du PLU telle qu'elle figure dans le dossier annexé à la présente et notamment la suppression des emplacements réservés :

- V120 et V122 pour la rocade nord (bénéficiaire Etat),
- V1 et V121 pour le tramway Ysis (bénéficiaire Conseil général de l'Isère),
- V3 : "barreau Grumbach" (bénéficiaire Ville de Grenoble) ;

- d'afficher en mairie et à l'antenne mairie du secteur 1, la présente délibération pendant un mois, conformément à l'article R.123-25 du Code de l'urbanisme ;

- de publier mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département ;

- de tenir à la disposition du public le dossier définitif de modification simplifiée du PLU, à l'Hôtel de Ville et à la Plateforme.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 9 - (A 016) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - EPFL-RG - Cessions, acquisitions et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL-RG) le bien situé 41 route de Lyon, cadastré AM0042, pour un montant de 290 000 € ;
- de céder à l'EPFL-RG le bien situé 131 avenue Léon Blum, cadastré HI0008, pour un montant de 400 000 € ;
- de demander à l'EPFL-RG d'acquérir le bien situé 131 bis avenue Léon Blum, cadastré HI0009 auprès de madame ANGEBAULT ou ses ayants droits pour un montant de 385 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**  
**- Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 10 - (A 019) - URBANISME REHABILITATION - Travaux de restauration de l'Eglise Saint-André.

Intervention(s): Mme CADOUX, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de lancer l'opération de travaux préalables de confortement de la structure ;
- de valider le coût de cette première tranche de travaux à réaliser en 2012, pour un montant de 150 000 € TTC, honoraires compris ;
- de confirmer les demandes de subvention les plus élevées auprès de la DRAC Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Isère, concernant cette première tranche de travaux de 150 000 € TTC, dans l'attente de finalisation du plan pluriannuel de restauration de l'édifice ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 11 - (A 003) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Monsieur LAVAL Marc et Madame KOBZEVA Ljubov, le box garage lot n° 1 271 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 € (notice 2) ;
- d'acquérir auprès de Madame GAUDIN Nicole le box garage lot n° 1 244 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 € (notice 2) ;

- d'acquérir auprès de Madame MONIER Marie-Françoise le box garage lot n° 1 237 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 € (notice 2) ;
- d'acquérir auprès de Madame GRAVIER Colette le box garage lot n° 1 302 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 8 875 € (notice 2) ;
- d'acquérir auprès de Monsieur FRANCES André et Madame GUIGNIER Andrée, le box garage lot n° 1 303 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 8 875 € (notice 2) ;
- d'acquérir auprès de Monsieur FAURE Christian le box garage lot n° 1 208 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 8 875 € (notice 2) ;
- d'acquérir auprès de Monsieur KIROUANE Mohamed et Madame KERFAH Cherifa, le box garage lot n° 1 210 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 11 750 € (notice 2) ;
- d'acquérir auprès de Madame REINHOLD Wanda, le box garage lot n° 11 158 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 6 000 € (notice 2) ;
- d'acquérir auprès de Mesdames GENEVOIS et JOUVENCEL les parcelles AI93, AI103 et AI104 situées sur la commune de Varcis Allières et Risset pour un montant de 2 500€, conformément aux clauses et conditions ci-annexées (notice 5) ;
- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public et son plan foncier ci-joints pour la mise en accessibilité des immeubles sis sis 1-3-5 rue Claude Kogan et 12-14-16 rue Christophe Turc (notice 3);
- d'approuver les termes de la convention d'aménagement et de mise à disposition à titre gratuit d'un tènement à détacher de la parcelle cadastré section AY numéro 87 avec Grenoble Alpes Métropole, dans le cadre de la Zac Blanche Monier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces opérations.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**

**- Pour : le reste.**

<p><b>DELIBERATION N° 12 - (A 009) - URBANISME GESTION FONCIERE - Bâtiment maison du tourisme : mise en volumes et reprise de gestion par la Ville.</b></p>
---

<p><b>Délibération : RETIREE EN SEANCE</b></p>
--

DELIBERATION N° 13 - (A 017) - URBANISME GESTION FONCIERE - Dispositif METRO d'aide aux communes - Opération Vaujany-Libération, modalités de versement de l'aide à ACTIS.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser à ACTIS, pour permettre la réalisation de l'opération Vaujany/Libération sur la base d'une charge foncière sociale valorisée à 210 € maximum le m<sup>2</sup> SHON, une aide de 392 000 € ;
- de fixer le versement de cette aide selon l'échéancier suivant : premier versement de 80 600 € en 2011, deuxième versement de 155 700 € à la purge du permis de construire et versement du solde, dont le montant définitif sera calculé au prorata de la SHON sociale effective, sur présentation du premier ordre de service ;
- de prévoir une clause de restitution des sommes perçues en cas de non réalisation ou de réalisation partielle de l'opération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 14 - (A 013) - VOIES PUBLIQUES - Dénominations de voies publiques

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter la dénomination cour de l'Alma pour l'espace situé à l'intérieur de l'îlot formé par les rues de l'Alma, Très Cloîtres, Servan et Dominique Villars
- d'adopter la dénomination rue Elsa Triolet pour la voie dont le tenant est la rue de la Solidarité et l'aboutissant la rue Louis Aragon
- d'adopter la dénomination rue Louis Aragon pour la voie dont le tenant est la rue Rhin et Danube et l'aboutissant la rue Elsa Triolet

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 15 - (A 007) - DOMAINE PUBLIC - Occupation du domaine public par les commerçants ambulants - Attribution d'un emplacement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accepter l'attribution de l'emplacement commercial dit Géants à Monsieur Nacim BOUZIANE aux conditions tarifaires de la catégorie dit "autres emplacements" pour une durée d'un an renouvelable.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**



DELIBERATION N° 16 - (A 015) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPLA SAGES -  
Présentation du rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPLA SAGES pour l'exercice 2010.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

DELIBERATION N° 17 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Participation du Centre National du Livre (CNL) au développement du fonds Stendhal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre National du Livre (CNL) contribuant au développement du fonds Stendhal de la BMG, ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 18 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Mise à disposition de films numériques par le "Groupe Emile Dubois - Centre chorégraphique national de Grenoble" (CCNG).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le "Groupe Emile Dubois - Centre Chorégraphique National de Grenoble" (CCNG), la convention de mise à disposition de films numériques produits par Jean-Claude GALLOTTA pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction, pour une durée équivalente.**

**Délibération : Adoptée.**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI.**

**Pour : le reste**

DELIBERATION N° 19 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Contribution de l'État au développement de services numériques culturels innovants - demande de subvention au Ministère de la Culture et de la Communication (MCC).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le projet de développement de services innovants, ainsi que le plan prévisionnel de financement présenté en annexe,**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Ministère de la Culture et de la Communication une subvention la plus élevée possible

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 20 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Modification des tarifs et droits d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications des tarifs des bibliothèques figurant au tableau annexé, à compter du 20 octobre 2011.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 21 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Exposition temporaire "Die Brücke" du 31 mars au 17 juin 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de co-organisation pour l'exposition "Die Brücke" du 31 mars au 17 juin 2012 jointe en annexe ;
- d'approuver les montants des tarifs, joints en annexe 2, qui seront pratiqués pendant la durée de l'exposition "Die Brücke" du 31 mars au 17 juin 2012 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de co-organisation jointe en annexe 1.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 22 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Troisième phase du programme d'acquisition d'oeuvres pour l'année 2011.  
Intervention(s): M. GEMMANI, Mme BARACETTI, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de l'oeuvre de Giuseppe PENONE pour un montant de 160 000 €.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 3 MODEM - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 23 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle de Grenoble - 24ème colloque de la Société francophone de primatologie du 19 au 21 Octobre 2011 à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la contribution du Muséum à l'organisation de ces Rencontres ;
- de prendre en charge les frais de location du salon Sud-Ouest et de la zone mixte du Stade des Alpes avec les prestations techniques et de sécurité afférentes ;
- d'accorder la gratuité de la visite du Muséum aux participants du colloque ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée, avec la communauté d'agglomération "Grenoble-Alpes Métropole".

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 24 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Dénomination précisée de l'équipement "Espace culturel Bachelard" en : "Le Prunier sauvage - Espace culturel de Bachelard".  
Intervention(s): Mme NÉPI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la dénomination précisée de l'équipement "Espace culturel Bachelard" en : "Le Prunier sauvage - Espace culturel de Bachelard".**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 25 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'ancien musée de peinture à l'association "Ex-Libris Dauphiné" dans le cadre de l'organisation du 20ème salon du livre de régionalisme alpin.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'ancien musée de peinture (Bibliothèque, salle Matisse) à l'association "Ex Libris Dauphiné" pour l'organisation du 20ème salon du livre de régionalisme alpin du 15 au 21 novembre 2011 ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 26 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants aux conventions conclues entre la Ville de Grenoble et les associations "Barbarin et Fourchu", "Le Tricycle", "Groupe Emile Dubois - Centre Chorégraphique National de Grenoble", la "Bifurk" et "Cultur'Act - Espace Culturel Bachelard".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes des avenants à intervenir entre la Ville de Grenoble et les opérateurs oeuvrant notamment dans le secteur culturel , et dont les montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants joints en annexe.**

**Délibération : Adoptée.**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI.**

**Pour : le reste**

DELIBERATION N° 27 - (C 003) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'attribuer une bourse de 800 € à Céline Nicollaud dont le projet "Amérique du Sud : à la découverte d'un autre monde !" est décrit dans l'annexe ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**

**- Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 28 - (C 019) - JEUNESSE - Projet de réhabilitation du bâtiment 24 rue Ampère pour accueillir un lieu phare Jeunesse et Culture - Approbation du programme, du planning et du coût prévisionnel définitif (C.D.P.) des travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'arrêter définitivement le programme du projet ci-joint;**

**- d'approuver l'A.P.D. du projet de réhabilitation du 24 rue Ampère ;**

**- d'approuver le coût prévisionnel définitif (C.D.P.) des travaux d'un montant de 1 866 300 € HT (valeur juillet 2011) avec un taux de tolérance de 5%.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à établir les demandes d'autorisations administratives.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 29 - (C 018) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : Convention de mise à disposition et d'occupation d'un logement de fonction situé à l'école maternelle les Frênes au profit de l'AS.CO.P.A.R.G pour l'implantation d'une station de mesure de la qualité de l'air.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition et d'occupation des logements de fonction mis à disposition de l'ASCOPARG**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 30 - (C 017) - SPORT - Opération "les Samedis du jogging" avec l'association GUC Athlétisme : convention de partenariat pour la mise en place du projet

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat ci-jointe, entre la ville de Grenoble et l'association GUC Athlétisme pour l'organisation des "Samedis du jogging" saison 2011/2012, qui prévoit l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5.250 € dont le montant est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le GUC Athlétisme.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 31 - (C 008) - SPORT - Conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2011  
Intervention(s): Mme DRULHON, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par Mme DRULHON. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant l'objet et le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2011 et intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON.  
Pour : le reste

DELIBERATION N° 32 - (C 007) - MONTAGNE - Maison de la Montagne - Convention de mise à disposition de locaux à l'association Bureau des guides et accompagnateurs de Grenoble (BGAG).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Bureau des guides et accompagnateurs de Grenoble,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 33 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -  
Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône Alpes CLARA - Signature de la convention-cadre CLARA 2012 - 2013.

Intervention(s): M. SABRI, Mme FIORASO, Mme SIMIAND, M. BERTRAND.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre entre l'Etat, les collectivités territoriales et le CLARA, représenté par la Fondation Bullukian.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 34 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -  
Adhésion au Technopôle Alpes Santé à Domicile et Autonomie (TASDA).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adhérer au Technopôle Alpes Santé à Domicile et Autonomie (TASDA),

- d'autoriser la Ville à verser sa cotisation annuelle de 600 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 35 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Pôles de compétitivités - 12ème appel à projets : approbation des conventions cadre des pôles Minalogic et Tenerrdis et du financement des projets DEMOSEN, SOC-TRACE et PROCYON.

Intervention(s): Mme FIORASO, M. SABRI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions cadre du 12ème appel à projets des pôles de compétitivité Minalogic et Tenerrdis ainsi que les conventions d'application des projets DEMOSEN, SOC-TRACE et PROCYON,

- d'attribuer à Alpwise une subvention d'équipement de 120 624 € sur 2 ans et demi,

- d'attribuer à l'UJF une subvention d'équipement de 160 000 € sur 4 ans,

- d'attribuer à Prollion une subvention d'équipement de 156 597 € sur 3 ans.

**Délibération : Adoptée**

**Vote séparé :**

**- Financement du projet PROCYON :**

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

**Le reste de la délibération est adopté.**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour le reste.**

DELIBERATION N° 36 - (D 013) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROJET URBAIN - ZAC de la Presqu'île - Approbation de la convention foncière.  
Intervention(s): Mme FIORASO, M. KUNTZ.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention foncière de la Presqu'île et ses annexes ci-jointes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour le reste.**

DELIBERATION N° 37 - (D 010) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Jeunes Ambassadeurs - Année scolaire 2011-2012.  
Intervention(s): Mme FIORASO.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Grenoble et l'association Jeunes Ambassadeurs,
- d'attribuer à l'association Jeunes Ambassadeurs une subvention de 5 000 € pour l'année scolaire 2011-2012,
- d'adhérer à l'association Jeunes ambassadeurs.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 38 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FISAC Marchés de détail de l'agglomération : signature de la convention de la deuxième tranche.  
Intervention(s): Mme SIMLAND.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de confirmer la participation de la commune de Grenoble au programme "FISAC Marchés de détail de l'agglomération grenobloise" tranche 2,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention permettant la mise en oeuvre de cette opération ainsi que tout document se rapportant à ce programme.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 39 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FISAC centre-ville de Grenoble - Dépôt de la seconde tranche  
Intervention(s): Mme SIMLAND.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, auprès du Secrétariat d'État au Commerce et à l'Artisanat, le dossier de deuxième tranche du programme F.I.S.A.C. centre-ville.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 40 - (D 009) - RELATIONS INTERNATIONALES - Renouvellement de la convention avec la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole relatif à une antenne de représentation à Bruxelles.

Intervention(s): M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le renouvellement du partenariat avec la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole pour une représentation commune à Bruxelles au sein de la "Maison des Villes".

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole visant à une prise en charge commune d'une antenne de représentation à Bruxelles.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 41 - (D 001) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML InnoVia - Présentation du rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML InnoVia pour l'exercice 2010.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 42 - (D 012) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML Territoires 38 - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Territoires 38 pour l'exercice 2010.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**



DELIBERATION N° 43 - (D 014) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public pour l'exploitation et l'entretien des équipements : Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès, pour l'année 2010.  
Intervention(s): M. KUNTZ, M. PILAUD.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public du site ALPEXPO (Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès), pour l'exercice 2010.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 44 - (D 015) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Amélioration et exploitation des biens de Grenoble et de l'agglomération (ALPEXPO) - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2010.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML ALPEXPO pour l'exercice 2010 et en avoir débattu, conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT, de prendre acte de ce rapport.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 45 - (D 002) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. Office du Tourisme de Grenoble - Rapport d'activité et compte financier 2010.  
Intervention(s): M. SABRI, M. LACHCAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- en application des articles L. 133-8, R. 133-13 et R. 133-16 du Code du Tourisme relatifs aux offices du tourisme, d'approuver le rapport d'activité et le compte financier de l'EPIC Office du Tourisme de Grenoble pour l'exercice 2010.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**  
**- Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 46 - (E 008) - FINANCES - Décision modificative n°2 - Budget Principal  
Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la décision modificative N°2 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de 2 278 007 € pour la section de fonctionnement et de 229 226 € pour la section d'investissement.
- de constituer une provision (semi budgétaire) de 575 901 € afin de couvrir le risque de charges financières dans le cadre du contentieux relatif à une redevance d'occupation du domaine public qui oppose la ville de Grenoble et la Métro.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 47 - (E 009) - FINANCES - Décision Modificative - Budgets Annexes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la décision modificative N°1 du budget annexe Stationnement qui s'équilibre à hauteur de - 522 000 € en section d'investissement.
- d'approuver la décision modificative N° 2 du budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à hauteur de - 523 736 € en section d'investissement.
- d'approuver la décision modificative N°1 du budget annexe Locaux culturels qui s'équilibre à hauteur de - 19 980,07 € en section d'investissement.
- d'approuver la décision modificative N°1 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à hauteur de - 15 000 € en section d'investissement.
- d'approuver la décision modificative N° 1 du budget annexe Teisseire Jeux Olympiques qui s'équilibre à hauteur de - 720 925 € en section de fonctionnement .
- d'approuver la décision modificative N°1 du budget annexe Mistral Eaux Claires qui s'équilibre à hauteur de 300 € en section de fonctionnement .
- d'approuver la décision modificative N°1 du budget annexe Cuisine Centrale qui s'équilibre à hauteur de 200 000 € en section de fonctionnement .

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 48 - (E 007) - FINANCES - Autorisations de programme : Modification et clôture

Intervention(s): M. SAFAR, M. KUNTZ, M. DETROYAT, Mme FIORASO.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la modification des autorisations de programme :**

**"ORI Croy Chasnel Pierre Bucher" pour un montant de 5 348 256,88 €**

**"OPATB - Aides aux travaux" pour un montant de 1 026 122,57 €**

**"Cémoi - Travaux de rénovation" pour un montant de 6 404 000 € sur le Budget Annexe Activités Economiques**

**"MIN - Travaux de rénovation" pour un montant de 3 000 000 € sur le Budget Annexe Activités Economiques**

**"Alpexpo - Programme de travaux d'investissements" pour un montant de 11 800 000 € sur le Budget Annexe Activités Economiques**

**- d'approuver la clôture des autorisations de programme :**

**"Hôtel de Lesdiguières - Maison de l'International" pour un montant de 472 619,40 €**

**"Soutien à des projets collaboratifs et multipartenariaux de recherche et développement" pour un montant de 3 045 106,49 €**

**"Réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade Bachelard" pour un montant de 714 678,68 €**

**"Halle Clemenceau" pour un montant de 88 719,55 €**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**

**- Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 49 - (E 001) - FINANCES - Admission en non valeur de produits irrécouvrables des années antérieures

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'admettre en non-valeur les produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble pour un montant de 713 043,02 euros.**

**- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble.**

**- d'admettre en non-valeur les produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Fontaine pour un montant de 143 euros**

**- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal de Fontaine.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5**

**" Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 50 - (E 004) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
---

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

**FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS**

**Monsieur Jérôme SAFAR expose,**

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales	3 Octobre 2011
- Culture, Sport, Education, Jeunesse	4 Octobre 2011
- Solidarité	5 Octobre 2011
- Ressources	5 Octobre 2011
- Vie Urbaine et Développement Durable	6 Octobre 2011

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

**COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeu**

CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	3 850,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES	4 391,60
OGEC ECOLE SAINT BRUNO	496,89
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	895,72
OGEC ECOLE SAINT-FRANCOIS DE SALES	978,76
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	1 992,24
OGEC INSTITUT BAYARD (ECOLE)	414,68
OGEC SAINT BRUNO BERRIAT	818,27
BARBARINS ET FOURCHUS	4 000,00
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NAT. J-C GALLOTTA - GRPE EMILE DUBOIS	6 000,00
CULTUR'ACT ESPACE CULTUREL BACHELARD	3 000,00
DAUPHYLACTERE/ASS BULLES DINGU	3 296,00
LA BIFURK	2 500,00
OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES	18 000,00
TRICYCLE	23 000,00
MAISON DES INITIATIVES	3 000,00
ASSIL	450,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	600,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	9 500,00
CITE EN FORM'	600,00
JEUNESSE OLYMPIQUE D GRENOBLE JOGA	450,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	600,00
TEISSEIRE FOOTBALL CLUB	1 952,00
AVIRON GRENOBLOIS	6 000,00
DOJO GRENOBLOIS	5 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE ALE GUÇ ASPPT	25 000,00
GUC ATHLETISME	5 250,00
GUC BADMINTON	1 650,00
SPIRIDON CLUB DAUPHINOIS	700,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	1 000,00
UNION DES PECHEURS ISERE	1 000,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE VOL LIBRE (COUPE ICARE)	12 000,00

**COMMISSION Solidarité**

A JEU EGAL	200,00
ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE	3 000,00
AMICALE DES RESIDENTS DE NOTRE DAME	375,00
APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE (...)	3 000,00
BIG BANG BALLERS FRANCE	1 000,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	1 000,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	500,00
COLLECTIF DES HABITANTS DE JOUHAUX	1 500,00
COMMUNIC'ACTION	1 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	3 100,00
CONTACT ISERE	100,00
DEBOUT JUSQU'AU BOUT	2 500,00
IMAGES SOLIDAIRES	3 500,00
LA BIFURK	1 000,00
LA CIMADE	1 500,00
LE MONTESQUIEU	420,00

LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LIBERTE	500,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	1 300,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	2 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	8 000,00
SOLI'GREN	1 000,00
SOS RACISME GRENOBLE	2 000,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES	1 000,00
UNION DE QUARTIER FOCH, AIGLE, LIBERATION	500,00
CLUB DE L'AMITIE DE L'AIGLE	400,00
CLUB EDMOND FLEG	400,00
CLUB NINON VALLIN	400,00
COLLECTIF DES HABITANTS DE JOUHAUX	287,43
DEBOUT JUSQU'AU BOUT	400,00
DEPANN'FAMILLES ISERE	10 000,00
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS GRENOBLE ISERE	6 800,00
FRANCOIS AUPETIT AFA	240,00
ISERE GERONTOLOGIE	2 321,83
LE LAC	400,00
PIROUETTE	5 000,00
POINT D'EAU	0,00
SAINT ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIERE ?	800,00

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

ALPES MODEL UNITED NATIONS	500,00
INRIA - INSTITUT NATIONAL RECHERCHE INFORMATIQUE ET AUTOMAT	1 500,00
OPTION DIAGONALE	1 000,00
PRES/POLE RECH ENSEIGNEMENT SUP UNIVERSITE GRENOBLE	500,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	1 000,00
PRES/POLE RECH ENSEIGNEMENT SUP UNIVERSITE GRENOBLE	179,31
JEUNES AMBASSADEURS	5 000,00
PRO'PG	1 000,00
TOTAL ARTICLE	227 509,73

TOTAL GENERAL 227 509,73

Conclusions adoptées  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,  
Jérôme SAFAR

Affichée le

25 OCT. 2011



**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

**- OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES :**

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Ne prend pas part au vote :1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER)- Pour : le reste.

**- OGEC ÉCOLE SAINT BRUNO :**

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Ne prend pas part au vote :1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER)- Pour : le reste.

**- OGEC ÉCOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE :**

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Ne prend pas part au vote :1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER)- Pour : le reste.

**- OGEC ÉCOLE SAINT FRANCOIS DE SALES :**

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Ne prend pas part au vote :1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER)- Pour : le reste.

**- OGEC ÉCOLE SAINT PIERRE DU RONDEAU :**

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Ne prend pas part au vote :1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER)- Pour : le reste.

**- OGEC INSTITUT BAYARD (ÉCOLE) :**

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Ne prend pas part au vote :1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER)- Pour : le reste.

**- OGEC SAINT BRUNO BERRIAT :**

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Ne prend pas part au vote :1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER)- Pour : le reste.

**Le reste de la délibération est adopté.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme BARÀCETTI, Mme CRIFO, Mme SIMIAND, M. GEMMANI, Mme NÉPI, M. BETTO, Mme SALAT, Mme DESLATTES, Mme MASSON, Mme MONERY, M. NOBLECOURT, Mme VINCENT, M. MOTTE, M. DJELLAL.**

**Pour : le reste**

DELIBERATION N° 51 - (E 006) - FINANCES - Dotation territoriale du département de l'Isère pour l'Agglomération grenobloise : validation de la programmation 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du département de l'Isère aux projets tels que répertoriés dans le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'avenant 2011 du contrat territorial de l'agglomération grenobloise.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**  
**- Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 52 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention entre la Ville de Grenoble et la caisse des dépôts et consignations. Audit de l'opportunité CYBER-BASE et stratégie d'équipement informatique dans les écoles.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. LAERON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le projet de convention entre la Ville et la Caisse des dépôts et consignations ci-annexée,  
- d'autoriser le Maire à signer la dite convention.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 53 - (E 003) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention complémentaire à la Convention 2008-73 entre la Ville de Grenoble et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention complémentaire prolongeant la convention et l'avenant n° 1 entre le FIPHP et la Ville de Grenoble pour une durée d'un an;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 54 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Suppressions et transformations de postes.

Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme SALAT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser les suppressions et les transformations des postes figurant dans le tableau ci-annexé.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**



DELIBERATION N° 55 - (E 018) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par Mme SALAT. Celui-ci est adopté.  
Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le Maire à signer les marchés 11A049, 11A287.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 56 - (E 012) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Société anonyme d'économie mixte locale Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) - Avenant n° 7 à la convention de concession, avenant n° 5 au cahier des charges et nouveau règlement de service.

Intervention(s): M. SAFAR, M. SABRI, Mme BLANC TAILLEUR, M. NOCODIE.

Un amendement est présenté par M. SABRI. Celui-ci est repoussé.  
Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Contre : le reste.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'avenant n°7 à la convention de concession de chauffage urbain conclue le 7 mars 1983 entre la ville de Grenoble et la SAEML CCIAG,**
- d'approuver l'avenant n°5 au cahier des charges,**
- d'approuver le nouveau règlement de service annexé au cahier des charges,**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 57 - (E 016) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble pour l'exercice 2009/2010 (du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010)

Intervention(s): M. SAFAR, M. SABRI, Mme BLANC TAILLEUR, M. NOCODIE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble, pour l'exercice 2009/2010 (du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010).

**Délibération : Adoptée**

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)  
- Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 58 - (E 017) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2009/2010 (du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010)

Intervention(s): M. SAFAR, M. SABRI, Mme BLANC TAILLEUR, M. NOCODIE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- En application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour l'exercice 2009/2010 (du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010).

**Délibération : Adoptée**

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)  
- Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 59 - (E 002) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. - Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Tarifs applicables au 1er janvier 2012.

Intervention(s): M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. LACHCAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les tarifs de l'Etablissement public à caractère industriel et commercial "Régie du Téléphérique Grenoble - Bastille", applicables à compter du 1er janvier 2012.

**Délibération : Adoptée**

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) + 4 PC - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 60 - (E 011) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Groupe de travail de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat**

**- le 13 septembre 2011 à Paris - M. VUAILLAT**

**Lancement de la 2ème édition des Prix Energies Citoyennes**

**- le 14 septembre 2011 à Paris - J. SAFAR**

**Bureau de l'Union Nationale des Missions Locales**

**- le 14 septembre 2011 à Paris - A. DJELLAL**

**Rencontre avec M. Philippe MIGNOT, Maire de Beaurepaire, dans le cadre d'un projet de collaboration sur de grands équipements culturels (musée, bibliothèque, muséum)**

**- le 19 septembre 2011 à Beaurepaire - E. BARACETTI**

**Commission d'analyse et d'appui du nouvel appel a projets EcoQuartier lancé le 19 janvier dernier**

**- le 21 septembre 2011 à Paris - Ph. DE LONGEVIALLE**

**Commission éducation de l'AMGVF (Association des Maires de Grandes Villes de France)**

**- le 21 septembre 2011 à Paris - P. BRON**

**Assemblée générale organisée par le réseau français des villes éducatrices**

**- le 24 septembre 2011 à Belfort - P. BRON**

**11ème Conférence des Villes "Urgence économique et sociale"**

**- le 28 septembre 2011 à Paris - B. BETTO et J. Ph. MOTTE**

**Conférence Régionale Energies Renouvelables sur le thème "Les défis à relever en Rhône-Alpes"**

**- le 29 septembre 2011 à Lyon - E. GRASSET**

**Forum Régional des représentants familiaux 2011 organisé par l'UDAF (Union départementale des associations familiales de l'Isère)**

**- le 1er octobre 2011 à Lyon - F. HANFF**

**Réception à l'occasion de la Journée de l'Unité Allemande**

**- le 3 octobre 2011 à Lyon - B. BETTO**

**Assemblée Générale et Colloque "Ville Habitat et Santé" du Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé**

**- les 5 et 6 octobre 2011 à Nantes - P. VOIR**

**Rendez-vous avec M. Christian de PORTZAMPARC, Architecte**

**- le 7 octobre 2011 à Paris - Ph. DE LONGEVIALLE**

**Soirée débat sur le thème de la participation citoyenne lors du week-end "les quartiers au cœur de la ville"**

**- le 7 octobre 2011 à St Etienne - L. MASSON**

**Semaine Européenne des villes et des régions "OPEN DAYS" sur le thème "Investir dans l'avenir de l'Europe"**

**- du 10 au 13 octobre 2011 à Bruxelles - B. BETTO**

**2ème Colloque des collectivités territoriales associées au Programme National Nutrition santé**

**- le 13 octobre 2011 à Marseille - P. VOIR**

**Intervention sur les politiques culturelles à l'Ecole supérieure d'Arts et techniques du théâtre (ENSATT)**

**- le 11 octobre 2011 à Lyon - E. BARACETTI**

**4èmes Rencontres Nationales des Projets Educatifs Locaux de Brest**

**- les 15 et 16 novembre 2011 à Brest - P. BRON**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs "+ 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**

**- Pour : le reste.**

**DELIBERATION N° 61 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation d'un représentant de la ville de Grenoble auprès de l'Ecole privée les Charmilles.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**\* ECOLE PRIVEE LES CHARMILLES**

**- de désigner Monsieur Gildas LAERON en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble auprès de l'école privée les Charmilles.**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs "+ 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**

**- Pour : le reste.**

**DELIBERATION N° 62 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.**

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

Le groupe "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" et l'intergroupe "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) quittent la salle.

**VŒU(X) :**

- VOEU - présenté par Madame Marie-José SALAT au nom de la Majorité Municipale demandant au Gouvernement de rétablir le taux plafond de 1 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Intervention(s): Mme SALAT.

**Le Conseil Municipal, profondément attaché à la formation des personnels de la Ville de Grenoble, demande au Gouvernement que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.**

**Voeu : Adopté**

**Ne prend pas part au vote : 1 MODEM (Mme DOUTRIAUX) - Pour le reste.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00**

## **ANNEXE(S)**

Programme national de numérisation  
du Ministère de la Culture et de la Communication

« Services culturels innovants »

Plan de financement du projet 2011

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition de films « ADAVISION » et abonnement « TOUT APPRENDRE »	16 704 €	Subventions État et Ville de Grenoble	16 704 €
TOTAL TTC	16 704 €	TOTAL TTC	16 704 €

BMG

**TARIFS DES ADHÉSIONS, PRESTATIONS, VENTES ET  
PÉNALITÉS**  
(Modifications à apporter au tableau général)

<b>Prestations et modalités d'application</b>	<b>Tarifs au 01/09/11</b>	<b>Tarifs au 20/10/11</b>
<b>Vente de publications</b>		
◆ "Livre d'artiste, artistes du livre", catalogue de l'exposition sur les reliures d'art (décembre 2010-mars 2011)	47 €	23 €
◆ "Regards sur les Alpes", Ouvrage en lien avec l'exposition de l'automne 2011 Editions du Mont Blanc.	55 €	
Relié		55 €
Broché		49 €



**MUSEE DE GRENOBLE**  
**EXPOSITION TEMPORAIRE « DIE BRUCKE »**  
**Du 31 mars au 17 juin 2012**

<b>DROITS ET TARIFS ENTREES ET ATELIERS</b>		
<b>CATEGORIES DE PUBLICS</b>	<b>TARIFICATION</b>	
<b>VISITES INDIVIDUELLES</b>	<b>8 €</b>	- <b>Plein tarif</b> (entrée pour exposition et collections)
	<b>5 €</b>	- <b>Tarif réduit</b> (entrée collections uniquement). <b>Atelier individuel pour les enfants</b>
	<b>3 €</b>	- <b>Visite guidée individuelle</b> (collections, visites thématiques ou de l'exposition) auxquels s'ajoute le droit d'entrée.
	<b>Gratuité</b>	- <b>Sur présentation de justificatifs réactualisés :</b> - Jeunes de moins de 26 ans - Chômeurs, bénéficiaires de minima sociaux - Enseignants de l'ESAD Grenoble - Valence - Société des Amis du musée de Grenoble – Société des Amis du Muséum d'histoire naturelle de Grenoble - Personnes handicapées et 1 accompagnateur - Cartes : ICOM – AICA – Presse - Artistes sur présentation de la carte professionnelle.
	<b>2 €</b> <b>18 €</b>	- <b>Audioguide</b> - <b>Carte d'abonnement</b> , valable de date à date
<b>VISITES GUIDEES DE GROUPES SUR RESERVATION</b>	<b>130 €</b>	- Isère : groupes de 20 personnes + 45 € pour les visites en dehors des heures d'ouverture
	<b>150 €</b>	- Hors Isère : groupes de 20 personnes + 45 € pour les visites en dehors des heures d'ouverture
	<b>60 €</b>	- Groupes de 20 étudiants
	<b>40 €</b>	- Groupes de personnes handicapées, groupes équipements sociaux et socioculturels,
	<b>Gratuit</b>	- Groupes des équipements du CCAS de Grenoble

**DROITS ET TARIFS**  
**ENTREES ET ATELIERS (suite)**

<b>VISITES ET ATELIERS SCOLAIRES ET PERI- SCOLAIRES SUR RESERVATION</b>	<b>Gratuité</b> <b>60 €</b> <b>70 €</b>	- Isère : visites – parcours et ateliers - Hors Isère : Visites – parcours - Hors Isère : Ateliers
---	---	--

**AFFAIRES CULTURELLES** : Avenants aux conventions conclues entre la Ville de Grenoble et les associations "Barbarin et Fourchu", "Le Tricycle", "Groupe Emile Dubois - Centre Chorégraphique National de Grenoble", la "Bifurk" et "Cultur'Act - Espace Culturel Bachelard".

**Madame Eliane BARACETTI expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble organise son action publique en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, Théâtre municipal de Grenoble, Musée de Grenoble, Museum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises.

Pour permettre auxdites initiatives d'être conduites, la Ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des avenants financiers aux conventions, avec les opérateurs dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €.

Dans ce cadre, il vous est donc proposé d'apporter un soutien financier aux opérateurs suivants :

N° Annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutien au titre de	Observations
1	« Barbarin et Fourchu »	4 000 €	Soutien exceptionnel. Programme culturel et artistique 2011	Avenant n° 3
2	« Le Tricycle »	23 000 €	Programme culturel et artistique 2011	Avenant n° 3
3	« Groupe Emile Dubois – Centre Chorégraphique National de Grenoble »	6 000 €	Exposition « Emile Dubois »	Avenant n° 2
4	« La Bifurk »	2 500 €	Dans le cadre de l'activité du « LAA » (Laboratoire Art Aujourd'hui)	Avenant n° 1
5	« Cultur'act – Espace Culturel Bachelard »	3 000 €	Accompagnement à l'inauguration du nouvel Espace Culturel	Avenant n° 1

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65 autres charges de gestion courante, nature 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 04 octobre 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes des avenants à intervenir entre la Ville de Grenoble et les opérateurs oeuvrant notamment dans le secteur culturel , et dont les montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants joints en annexe.**

Conclusions adoptées :

Adoptée.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée,

Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

**AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2011**  
**TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Nom de l'Association	Référence de la convention		Objet de la subvention proposée	Montant de la subvention
	Date de la convention	Validité de la convention		
AUESC Bajatière	21-déc.-2009	31-déc.-2012	Renforcement activité sportive au sein des quartiers grenoblois : - 40ème anniversaire de l'association	600 €
	délibération 34-C020 du 23/11/2009			
Aviron Grenoblois	01-avr.-2009	31-déc.-2011	Participations et résultats sportifs aux Championnats du Monde des -23 ans à Amsterdam 2011 de Sarah PROCHASSON, Clément DURET, Edouard JONVILLE et Pierre D'AGATA	6 000 €
	délibération 41-C010 du 23/03/2009			
Boxing Club Multisports Villeneuve	23-juin-2009	31-déc.-2011	Renforcement activité sportive au sein des quartiers grenoblois : - Organisation gala de boxe le 16/10/2011	9 500 €
	délibération 53-C013 du 08/06/2009			
Entente Athlétique Grenoble -EAG-	22-févr.-2010	31-déc.-2012	Participations aux Championnats d'Europe Espoir 2011 à Ostrana de Noël OST (perche) et Bastien AUZEIL (décathlon)	1 000 €
			Organisation 3ème Marathon Ekiden novembre 2011	24 000 €
	délibération 23-C013 du 25/01/2010		Soit au total	25 000 €

Opération	Dépense subventionnable 2011 (HT)	Taux	Subvention 2011
Construction crèche T2A rue de New York	500 000	20%	100 000
Ecole Beauvert	1 333 333	30%	400 000
Ecole Anatole France	916 120	30%	274 836
Réhabilitation bâtiment 21 rue Lesdiguières (police municipale)	188 000	25%	47 000
Ecole Jules Ferry	126 667	30%	38 000
Ecole Marceau	173 430	30%	52 029
Mise aux normes de l'Hotel de Ville	550 000	25%	137 500
Aménagement des abords du collège Aimé Césaire	50 000	50%	25 000
<b>Total</b>	<b>3 837 550</b>		<b>1 074 365</b>

**SUPPRESSIONS DE POSTES**

Ces suppressions de postes correspondent à la création de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Grenoble Valence, regroupant l'Ecole Supérieure d'Art de Grenoble et l'Ecole Régionale des Beaux Arts de Valence.

Département	Direction	Service	Postes à supprimer
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Ecole Supérieure d'Art de Grenoble	Adjoint administratif 2 postes à temps complet
			Adjoint technique 4 postes à temps complet
			Assistant qualifié de conservation 1 poste à temps complet
			Assistant spécialisé d'enseignement artistique 7 postes à temps non complet : - 1 poste à 90% - 1 poste à 80% - 2 postes à 70% - 2 postes à 60% - 1 poste à 50%
			Attaché 2 postes à Temps Complet
			Directeur d'établissement artistique 1 poste à temps complet
			Professeur d'enseignement artistique 17 postes à temps complet
			Rédacteur 1 poste à temps complet
			Technicien 3 postes à temps complet

**TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Culture, Sport, Education Jeunesse	Direction Education Jeunesse		Conseiller des Activités Physiques et Sportives (2 postes)	Attaché (2 postes)
Culture, Sport, Education Jeunesse	Direction Education Jeunesse		Puéricultrice / Cadre de santé	Attaché
Culture, Sport, Education Jeunesse	Direction Education Jeunesse		Rédacteur	Technicien
Environnement urbain	Espace public	Propreté urbaine	Technicien	Adjoint technique
Solidarité	Prévention et sécurité	Police municipale	Rédacteur	Adjoint administratif
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Activité sportive	Educateur des Activités Physiques et Sportives	Rédacteur



## Tarifs du téléphérique pour 2012

Nature du billet		Trajet	Tarif
INDIVIDUEL - Plein tarif		aller retour	6,95 €
		aller simple	4,80 €
INDIVIDUEL - Tarif réduit <sup>1</sup>		aller retour	4,30 €
		aller simple	3,05 €
<p><i>Tarif appliqué aux : mineur de + de 5 ans, demandeur d'emploi, famille nombreuse, invalide et éventuel accompagnateur et groupe d'invalide (1 accompagnateur gratuit pour 5 payants), abonné TAG avec justificatif de validité et fidèle du téléphérique. Transport offert pour les enfants de - de 5 ans dans le cadre d'un voyage familial.</i></p>			
INDIVIDUEL - Étudiant <sup>1</sup>		aller retour	5,30 €
		aller simple	3,70 €
INDIVIDUEL - Plus de 75 ans <sup>1</sup>		aller retour	3,05 €
		aller simple	1,90 €
INDIVIDUEL Forfait annuel libre circulation	adulte		37,00 €
	- de 18 ans <sup>1</sup>		24,50 €
GROUPE - Tarif collectif à partir de 15 personnes		aller retour	5,30 €
		aller simple	3,70 €
GROUPE - Tarif événement		aller retour	3,70 €
		aller simple	2,65 €
<p><i>Organisation d'événement en partenariat avec la Régie du Téléphérique et coût du transport dans les formules avec restauration. (Restaurant du Téléphérique + Salle des Gardes)</i></p>			
GROUPE - Tarif scolaire		aller retour	3,05 €
		aller simple	1,90 €
<p><i>Groupes scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées), structures municipales et para municipales de Grenoble, centres de loisirs : tarif dans le cadre d'un groupe. Pour les maternelles : 1 accompagnateur gratuit par tranche de 8 enfants. Pour les primaires, collèges et lycées : 1 accompagnateur gratuit par tranche de 15 enfants. Les accompagnateurs payants bénéficient du tarif scolaire.</i></p>			
GROUPE Tarif appliqué aux groupes  réservant dans un des restaurants du site sommital de la Bastille	De 15 à 50 personnes	aller retour	4,55 €
		aller simple	3,25 €
	De 51 à 100 personnes	aller retour	4,00 €
		aller simple	2,75 €
	Au-delà de 100 personnes	aller retour	3,70 €
		aller simple	2,65 €
DIVERS - Chien (offert aux abonnés)		voyage	1,55 €

<sup>1</sup> Sur présentation d'une pièce justificative



## FORFAITS SPECIAUX TARIFS 2012

### 1. Forfait transport dans le cadre d'une location d'espace sur le site sommital de la Bastille :

#### **Forfait transport (pendant les horaires d'ouverture) :**

▪ jusqu'à 50 personnes :	185 €
▪ de 51 à 80 personnes :	255 €
▪ de 81 à 120 personnes :	410 €
▪ de 121 à 150 personnes :	510 €
▪ de 151 à 200 personnes :	685 €
▪ de 201 à 250 personnes :	840 €
▪ de 251 à 300 personnes :	1 020 €
▪ de 301 à 400 personnes :	1 380 €
▪ de 401 à 500 personnes :	1 720 €
▪ de 501 à 600 personnes :	2 040 €
▪ de 601 à 700 personnes :	2 350 €
▪ de 701 à 800 personnes :	2 660 €
▪ de 801 à 900 personnes :	2 960 €
▪ au delà de 900 (limité à 1 200) personnes	3 280 €

**Tarif TTC (TVA à 5,50 %)**

### 2. Ouverture exceptionnelle de la remontée mécanique :

En dehors des heures d'ouverture habituelles du téléphérique, une prolongation d'ouverture sera facturée en supplément par tranche de 30 minutes, selon les critères suivants :

• jours normaux avant minuit :	60 €
• jours normaux avec prolongation :	80 €
• jours normaux après minuit au delà de 2h :	100 €
• dimanches et jours fériés avant minuit :	80 €
• dimanches et jours fériés avec prolongation :	110 €
• dim. et jours fériés après 00h00 au delà de 2h :	120 €

**Tarif TTC (TVA à 5,50 %)**

### 3. Forfait spécial pour les groupes « restaurants » les soirs de fermeture habituelle du téléphérique :

#### **Transport aller retour + ouverture exceptionnelle**

Valable uniquement pour les groupes ayant réservés dans l'un des restaurants du site les soirs de semaine de novembre à mars ; ce forfait comprend la prolongation d'ouverture du téléphérique de 18h30 à 23h45 (dernière descente) et le transport aller retour des membres du groupe.

- Lorsque deux groupes réservent le même soir dans deux établissements différents, le coût des forfaits sera facturé à chaque groupe.
- Lorsque deux groupes réservent le même soir dans le même restaurant, les forfaits seront appliqués à chaque groupe avec une remise de 20 %.

Nombre de personnes	Prix du forfait ttc (tva à 5,50 %)
Inférieur ou égal à 30 personnes	300 €
De 31 à 40 personnes	380 €
De 41 à 50 personnes	450 €
De 51 à 60 personnes	510 €
De 61 à 70 personnes	560 €
De 71 à 80 personnes	600 €
De 81 à 90 personnes	675 €
De 91 à 100 personnes	750 €
De 101 à 130 personnes	850 €
De 131 à 200 personnes	1 000 €
De 201 à 300 personnes	1 500 €
De 301 à 400 personnes	1 800 €
Au delà de 401 personnes	2 000 €
Au delà de 500 personnes	2 500 €

*Délai de prévenance d'au moins 10 jours et contact préalable avec le service réservation.  
Facturation directe par la Régie du Téléphérique, règlement comptant le soir de la prestation sauf pour les sociétés en compte à la Régie du Téléphérique.  
Au delà de l'ouverture à 23 h 45, le tarif d'ouverture exceptionnelle sera appliqué.*

#### 4. Coût des dégradations :

• Réparation sur les cabines	42,00 € de l'heure
• Immobilisation de l'appareil	100,00 € de l'heure
• Changement d'un carreau de cabine du téléphérique:	
Coût du carreau	436,54 €
Coût de la main d'œuvre	42,00 € de l'heure
• Réparation d'un verrou en atelier (système de fermeture cabine)	61,00 €
• Coût d'un bras d'ouverture	61,00 €
• Réparation d'un bras d'ouverture	70,00 €
	<b>Tarif HT (TVA à 19,60 %)</b>

#### 5. Espaces publicitaires hors frais techniques de fabrication :

Habillage des bulles :	
- 2 trains de cabines (bulles entières) pour 1 jour	1 500,00 € ht
- 2 trains de cabines (bulles entières) pour forfait 7 jours	6 700,00 € ht
- 2 trains de cabines (demi bulles) pour 1 jour	850,00 € ht
- 2 trains de cabines (demi bulles) pour forfait 7 jours	4 180,00 € ht
Petite bâche sur gare basse (pose incluse) :	
- pour 1 jour	150,00 € ht
- pour forfait 7 jours	900,00 € ht
Grande bâche sur gare basse (à poser par le client) :	
- pour 1 jour	400,00 € ht
- pour forfait 7 jours	1 200,00 € ht
Ecran gare basse (une page de 10 secondes) :	
- pour 1 jour	80,00 € ht
- pour forfait 7 jours	300,00 € ht
	<b>Tarif HT (TVA à 19,60 %)</b>

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17/10/2011-Annexe à la délibération 62-G-001  
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
11A001	Ensemble social Mutualité Relogement de la Direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux Lot 1 - Démolition - Maçonnerie	PETRELLI ENTREPRISE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS 38180 SEYSSINS	11 890,90	28/06/2011	DPGF
11A005	Ensemble social Mutualité Relogement de la Direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux Lot 5 - Sols souples	BAILLY SARL 38170 SEYSSINET	11 635,05	28/06/2011	DPGF
11A006	Ensemble social Mutualité Relogement de la Direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux Lot 6 - Carrelage - Faïence	TMPS 38640 CLAIX	3 150,00	28/06/2011	DPGF
11A007	Ensemble social Mutualité Relogement de la Direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux Lot 7 - Peinture	CK PEINTURE SARL 38400 ST MARTIN D'HERE	11 000,00	28/06/2011	DPGF
11A008	Ensemble social Mutualité Relogement de la Direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux Lot 8 - Chauffage - Ventilation - Sanitaire	SARL CLIMAT SANIT 38160 GIERES	17 375,00	28/06/2011	DPGF
11A010	Ensemble social Mutualité Relogement de la Direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux Lot 10 - Electricité	ATEM 38180 SEYSSINS	15 997,60	28/06/2011	DPGF

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17/10/2011-Annexe à la délibération 62-G-001  
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

11A011	Ensemble social Mutualité Relogement de la Direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux Lot 11 - Alarme intrusion	ALFASIC PROTECTION 38320 EYBENS	1 924,00	28/06/2011	DPGF
11A012	Ensemble social Mutualité Relogement de la Direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux Lot 12 - Courant faible	AITEM 38180 SEYSSINS	4 470,00	28/06/2011	DPGF
11A013	Ensemble social Mutualité Relogement de la Direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux Lot 13 - Nettoyage	MIL Services 38100 GRENOBLE	570,20	28/06/2011	DPGF
11A020	Ensemble social Mutualité Relogement de la Direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux Lot 14 - Désamiantage de matériaux non friable	TOMAI ROLAND ENTREPRISE 38210 VOUREY	10 540,00	28/06/2011	DPGF
11A109	Création d'une classe 2011 lot 1 - Démolition / Maçonnerie	ETRA 38140 RIVES	17 089,00	04/07/2011	DPGF
11A110	Création d'une classe 2011 lot 1 - Démolition / Maçonnerie	BPS38 38660 ST VINCENT DE MERCUZE	17 401,86	04/07/2011	DPGF
11A111	Création d'une classe 2011 lot 3 - Cloisons - Doublages - Faux plafonds	SAIT 38320 BRESSON	10 199,50	04/07/2011	DPGF
11A112	Création d'une classe 2011 lot 4 - Peinture	FONTAINE PEINTURE 38360 SASSENAGE	7 206,70	04/07/2011	DPGF
11A113	Création d'une classe 2011 lot 5 - Sol souple	BAILLY SARL 38170 SEYSSINET	7 055,50	04/07/2011	DPGF
11A114	Création d'une classe 2011 lot 6 - Stores - occultation	TMV PRO 38120 SAINT EGREVE	1 797,00	04/07/2011	DPGF
11A115	Création d'une classe 2011 lot 07 - Serrurerie	SEREL SARL 38113 VEUREY VOROIZE	17 522,00	04/07/2011	DPGF

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17/10/2011-Annexe à la délibération 62-G-001  
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

11A116	Création d'une classe 2011 lot 08 - Electricité	JBM SARL 38130 ECHIROLLES	9 964,69	04/07/2011	DPGF
11A117	Création d'une classe 2011 lot 09 - Chauffage - Ventilation - Sanitaire	ETS TRAPANI FRERES 38180 SEYSSINS	18 280,31	04/07/2011	DPGF
11A118	Création d'une classe 2011 lot 10 - Nettoyage	MIL Services 38100 GRENOBLE	640,00	04/07/2011	DPGF
11A219	Mise en œuvre du festival "cabaret Frappé" - organisé par la Ville de Grenoble lot 2 - Matériel de sonorisation (diffusion)	MUSIC PLUS GRENOBLE 38320 EYBENS	10 000,00	30/06/2011	BPU
11A220	Mise en œuvre du festival "cabaret Frappé" - organisé par la Ville de Grenoble lot 3 - Matériel de sonorisation (régies et moniteurs)	MUSIC PLUS GRENOBLE 38320 EYBENS	14 000,00	30/06/2011	BPU
11A221	Mise en œuvre du festival "cabaret Frappé" - organisé par la Ville de Grenoble lot 4 - Grill technique	ERTSE 69210 LENTILLY	7 000,00	30/06/2011	BPU
11A222	Mise en œuvre du festival "cabaret Frappé" - organisé par la Ville de Grenoble lot 5 - Scène et podium	ERTSE 69210 LENTILLY	8 500,00	30/06/2011	BPU
11A224	Mise en œuvre du festival "cabaret Frappé" - organisé par la Ville de Grenoble lot 7 - Distribution électrique	ESPACE CONCEPT 25220 CHALEZEULE	9 000,00	30/06/2011	BPU
11A225	Mise en œuvre du festival "cabaret Frappé" - organisé par la Ville de Grenoble lot 8 - Fourniture et maintenance de toilettes	ALS 38800 PONT DE CLAIX	4 000,00	30/06/2011	BPU
11A226	Mise en œuvre du festival "cabaret Frappé" - organisé par la Ville de Grenoble lot 9 - Tentes et parquets	VALDAINE CHAPITEAUX 38620 SAINT GEORE EN VALDAINE	17 000,00	30/06/2011	BPU

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17/10/2011-Annexe à la délibération 62-G 001  
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
11T400	Plantations et aménagements Place Allende - Quartier Teisseire à Grenoble	VVIER-TARVEL 381130 VEUREY- VOROIZE	36 049,35	06/09/2011	BPU	
11A002	Ensemble social Mutualité Relogement de la Direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux Lot 2 - Cloisons - Faux plafond	SAIT 38320 BRESSON	22 693,42	28/06/2011	DPGF	
11A009	Ensemble social Mutualité Relogement de la Direction du Contrôle de Gestion Externe - Création de bureaux Lot 09 - Climatisation	FROID SAVOIE 73290 LA MOTTE SERVOLEX	26 559,00	28/06/2011	DPGF	
11T377	Locaux service 3A - Climatisation des locaux lot unique : Climatisation	HITECH COLDER 38180 SEYSSINS	28 000,00	08/06/2011	DPGF	
11A218	Mise en œuvre du festival "cabaret Frappé" - organisé par la Ville de Grenoble lot 1 - Lumière et matériel électrique	MUSIC PLUS GRENOBLE 38320 EYBENS	20 000,00	30/06/2011	BPU	
11A223	Mise en œuvre du festival "cabaret Frappé" - organisé par la Ville de Grenoble lot 6 - Chapiteau et accessoires	ESPACE CONCEPT 25220 CHALEZEULE	20 000,00	30/06/2011	BPU	
11A227	Mise en œuvre du festival "cabaret Frappé" - organisé par la Ville de Grenoble lot 10 - restauration des artistes et du personnel (catering)	SMB 69004 LYON	22 000,00	30/06/2011	BPU	
11A228	Mise en œuvre du festival "cabaret Frappé" - organisé par la Ville de Grenoble lot 11 - Structure de type échafaudage	ERTSE 69210 LENTILLY	20 000,00	30/06/2011	BPU	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17/10/2011-Annexe à la délibération 62-G 001

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

11T271	Aménagement paysager de la cour de l'école des Trembles lot unique : Espaces Verts	TOUTENVERT 38160 CHATTE	37 220,00	16/06/2011	BPU
11A333	Travaux de réfection des nez de quais extérieurs, traitement peinture des passages, isolement thermique de la sous-face, Rénovation et mise aux normes du bâtiment Grande Halle du M. I. N. - Lot 3	Serrurerie Générale BONNETTE 38600 FONTAINE	24 192,00	06/09/2011	DPGF



Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17/10/2011-Annexe à la délibération 62-G 001  
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
11A143	Restructuration d'un espace d'animation de proximité - Quartier Mistral lot 1 - Gros oeuvre - Sol sportif	TOMAI ROLAND ENTREPRISE 38210 VOUREY	65 904,00	28/06/2011	DPGF	
11A334	Travaux de réfection des nez de quais extérieurs, traitement peinture des passages, isolement thermique de la sous-face, Rénovation et mise aux normes du bâtiment Grande Halle du M. I. N. - Lot 2	SAIT 38320 BRESSON	52 308,00	06/09/2011	DPGF	
11T290	Groupe scolaire Ferdinand Buisson - Réfection de l'adduction d'eau potable et des réseaux d'évacuation d'eaux usées lot unique - Plomberie	RUBINO PÈRE ET FILS 38100 GRENOBLE	56 600,00	07/06/2011	DPGF	
11A190	Installation des aires de jeux dans les square et jardins de la Ville de Grenoble	SAS VIVIER-TARVEL 38113 VEUREY VOROIZE	81 874,20	05/07/2011	DPGF	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17/10/2011-Annexe à la délibération 62-G-001  
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 133 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
11A146	Restructuration d'un espace d'animation de proximité - Quartier Mistral lot 2 - Serrurerie - Charpente métallique - Couverture	KREMER CONSTRUCTION METALLIQUE 42000 ST ETIENNE	101 831,00	28/06/2011	DPGF	
Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT						
11A333	Travaux de réfection des nez de quais extérieurs, traitement peinture des passages, isolement thermique de la sous-face, Rénovation et mise aux normes du bâtiment Grande Halle du M. I. N. - Lot 1	ETRA 38140 RIVES	182 825,00	06/09/2011	DPGF	
11A447	Travaux de rénovation de chaussées 2011 - Accord cadre n°09A553 Marché subséquent : rue d'Alembert (entrée rue Nicolas Chorier et cours Berriat)	SGREG SUD-EST 38432 ECHIRROLLES CEDEX	152 800,00	26/09/2011	DPGF	
11A174	Remplacement du système de filtration des bassins - piscine Vaucanson	HERVE THERMIQUE 42653 ST JEAN FONNIFOND	166 226,46	23/06/2011	DPGF	
11A119	Réfection définitive de tranchées consécutives aux travaux exécutés sur le réseaux situés sous les voies de Grenoble et les travaux de revêtement induits, le cas échéant, par ces réfections	EUROVIA ALPES ESPACE COMBOIRE 38434 ECHIRROLLES	Montant maximum 200 000,00	07/07/2011	BPU	

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

**II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :**

11-3539	Arrêté (08/09/2011)	Me NICOROSI	La Ville est autorisée à déposer une réclamation contentieuse au titre de la taxe foncière des années 2010 et 2011 et d'ester en justice devant les juridictions compétentes en cas de rejet ou d'acceptation partielle desdites réclamations.	
11-3702	Arrêté (09/09/2011)	Me JOSEPH	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 2/07/2011, M. DRIVAS, dans l'exercice de ses fonctions, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
11-3768	Arrêté (27/09/2011)	Me HEINTZ	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la SARL RAF Cuisine Pro.	

**III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :**

	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (02/09/2011)	Société USHARESOF Centre CEMOI 10 bis rue Ampère Grenoble	La Ville autorise le preneur à occuper 2 emplacements de stationnement pour véhicules dans le parking sud du centre CEMOI dont l'accès se fait par la rue des Arts et Métiers. Durée : indéterminée, à compter du 1/09/2011.	Redevance mensuelle : 58 € HT
--	--	--	---	----------------------------------

	<p>Bail commercial (13/09/2011)</p>	<p>Société USHARESOF Centre CEMOI 10 bis rue Ampère Grenoble</p>	<p>La Ville loue au preneur le lot n°B101 au 1<sup>er</sup> étage du centre CEMOI, 10 bis rue Ampère, d'une surface de 64,25 m<sup>2</sup> environ. Durée : 9 ans, à compter du 16/09/2011.</p>	<p>Loyer mensuel hors charges et HT : - 187,40 € du 26/09/2011 au 30/09/2012 - 364,08 € du 1/10/2012 au 30/09/2013 - 535,42 € par la suite</p>
--	---	--	---	--